



TROP DE TRAVAIL NON RECONNU

le SNUipp-FSU appelle à arrêter les APC

OUVREZ LES DISCUSSIONS, MADAME LA MINISTRE!

Lancée à la rentrée, la campagne pour « Gagner ensemble la fin des APC » comptabilise aujourd'hui plus de 37 000 engagements. C'est une première victoire pour le SNUipp-FSU qui a réussi à ouvrir le débat dans les salles de maîtres sur la réduction du temps de travail et la reconnaissance du travail invisible.

Fort de cette volonté exprimée par la profession, le SNUipp s'est adressé à la ministre pour l'informer de l'appel national à ne plus mettre en œuvre les APC et pour demander l'ouverture de discussions sur les obligations réglementaires de service des enseignants du premier degré.

À plusieurs reprises, et notamment au moment des discussions autour du nouveau décret sur les ORS, le SNUipp a porté la reconnaissance des nombreuses missions non prises en compte aujourd'hui dans le temps de travail et la récupération du temps pour gagner en autonomie et en efficacité pédagogique.

La ministre fait la sourde oreille à la demande légitime d'une grande partie de la profession. Le SNUipp ne se satisfait pas d'une fin de non-recevoir et d'un seul rappel à la réglementation. Il appelle la profession à amplifier la mobilisation pour gagner ensemble la fin des APC et obtenir du ministère des engagements pour la redéfinition du temps de travail des enseignants du primaire en vue de sa réduction.



Je suis la consigne du SNUipp, j'arrête les APC!

- Pour m'inscrire, je vais sur mon espace « perso » ou « école » le lien a été diffusé par lettre électronique

Bienvenue sur l'espace de mise en oeuvre de l'arrêt des APC



ARRÊT DES APC

Le SNUipp-FSU lance la consigne



Enquête de participation



J'avertis le SNUipp | APC

- Je trouve des outils (lettre aux parents, argumentaire pour mon IEN, questions-réponses...)

☑ Votre boîte à outils APC

Pour vous aidez au quotidien à mettre en oeuvre l'arrêt des APC nous mettons à votre disposition une série d'outils. De nouveaux s'ajouteront régulièrement.

Type	Description	Lien
	4 pages APC (Outil national) Un document permettant de mieux comprendre les APC afin d'y voir plus clair. Vous trouverez également quelques perspectives pour notre métier.	Consulter
	Lettre aux parents (Outil national) Une lettre à distribuer aux parents d'élèves pour expliquer votre démarche. Vous pouvez modifier ce texte pour l'adapter à votre école.	Consulter

- Sur mon espace personnel (voir ci-dessus et p.3), je peux comptabiliser mon travail invisible



- Je peux avertir ma section, si j'ai un problème

📧 AVERTISSEMENT APC

Avertir le SNUipp-FSU concernant les APC
— N'hésitez pas!



En cas de difficultés dans la mise en oeuvre de la consigne du SNUipp-FSU d'arrêt des APC (pression de l'administration, difficulté avec les parents) avertissez immédiatement votre section départementale. Le SNUipp-FSU sera informé de la situation et vous recontactera en priorité. Vous n'êtes pas seuls, nous sommes là pour vous aider.

Les APC, ça sert à quelque chose ?

Aide personnalisée (AP), PPRE, stages de remise à niveau, et maintenant APC... Depuis une dizaine d'années, les dispositifs visant à l'individualisation des parcours scolaires et se situant à la périphérie de la classe et du temps scolaire se sont multipliés. Sans vraiment d'effets sur les inégalités de réussite scolaire comme le rappelle le dernier rapport du CNESCO. Le récent rapport PISA indique que l'école française est une des plus inégalitaires des pays de l'OCDE et que les écarts de réussite entre les élèves issus des milieux populaires et ceux issus des classes favorisées ont augmenté ces quinze dernières années. Peu de bilans ont été faits suite à la mise en place des AP ou des APC mais plusieurs études soulignent que la difficulté scolaire ne peut se régler en dehors de la classe et en l'absence de personnels spécialisés.

Marie Toullec-Théry, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation



2 QUESTIONS À

©MIRA/NAJA

« *L'articulation des temps et des savoirs est délicate pour certains élèves* »

Pourquoi considérez-vous que les APC ne sont pas vraiment efficaces ?

Apprendre, c'est faire avancer les savoirs sur un axe du temps. Plus on multiplie les dispositifs, moins l'élève en difficulté sera en mesure d'opérer des liens entre ce qui est fait dans différents lieux, avec différentes méthodes et personnes. Nous avons montré dans nos travaux avec Corinne Marlot que cette articulation des temps et des savoirs pouvait se révéler particulièrement délicate pour certains élèves. De plus, nous avons constaté que ce qui relève des savoirs a tendance à être gommé au profit du bien-être, du vivre ensemble, de l'autonomie qui sont certes des valeurs importantes, mais la principale mission de l'école consiste à socialiser par les savoirs. La multiplication des dispositifs contraint également les enseignants à remédier aux difficultés et non à les anticiper. Ainsi, quand on pense APC, ce sont plutôt des aides a posteriori où le professeur va réfléchir à des situations d'entraînement plutôt qu'à des situations-problème plus complexes, ce qui revient à discriminer certains élèves. Surtout que l'étude des prescriptions montre un certain flou, à la fois sur le contenu et sur les élèves visés par les APC, ce qui opacifie forcément ce moment. En outre, le fait que les APC soient notifiées comme une heure de plus sur l'emploi du temps et qu'il faille obtenir l'accord des parents renforce, symboliquement, le caractère discriminant.

Que peut alors faire l'enseignant pour ces élèves au sein dans sa classe ?

Quand un enseignant fait la classe, il définit une situation, donne des consignes, fait en sorte que les élèves s'engagent dans l'apprentissage, étaye le groupe dans son hétérogénéité, mais il doit aussi institutionnaliser le savoir. Ce temps où le professeur revient avec les élèves sur ce qui a été appris est fondamental, surtout pour les élèves en difficulté qui ne repèrent pas toujours l'essentiel dans les savoirs à retenir et font peu de liens avec les savoirs antérieurs. Or les didacticiens montrent que les enseignants prennent peu de temps pour cette institutionnalisation. Aider les élèves, c'est aussi possible dans le collectif à condition, pour l'enseignant, de trouver les moyens de se consacrer, par moments, à un groupe plus restreint, tout en proposant des activités en autonomie aux 75% de sa classe restants. Il est alors nécessaire de trouver des solutions pour différencier les parcours, avec un matériel comme les fichiers auto-correctifs. Or il semble que ces outils ont tendance à disparaître des classes. Le tutorat entre élèves est aussi un moyen efficace pour les apprentissages des élèves fragiles, mais aussi pour les tuteurs. L'idée consiste donc à mettre en place des activités régulières et intensives pour faire progresser les élèves. Il est alors nécessaire de les anticiper, de réfléchir à leur mise en place, à des moments identifiés qui peuvent mettre en jeu plusieurs enseignants, ce qui peut être facilité dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes »

SE RÉAPPROPRIER LES 108 HEURES

La charge de travail des enseignants ne cesse d'augmenter. Depuis 2 ans, le SNUipp a relayé la consigne de se réapproprier les 108 heures. Il porte régulièrement la question de la révision de nos obligations de service. Lors du comité technique ministériel du 16 juin 2016, le SNUipp a demandé la suppression des APC soutenu par la majorité des organisations syndicales, le SE s'abstenant et seul le SGEN votant contre. Des écoles sur le territoire sont entrées dans cette consigne et font de ce temps de travail un temps au service de tous les élèves, de toute l'école. Les APC ne sont plus mises en place, ce temps est consacré alors aux rencontres avec les familles, au travail collectif, au temps consacré aux différents projets de classe ou d'école, aux activités de documentation ... parfois sans objection voire en accord avec l'administration qui reconnaît le travail réalisé dans les écoles.

JE DÉCIDE D'ARRÊTER LES APC, COMMENT INFORMER LES PARENTS ?

Le temps de l'APC est un temps facultatif et qui ne concerne pas tous les élèves, ni ne répond à un programme national. De plus, qui peut croire qu'une petite heure par semaine après l'école peut régler la difficulté scolaire. Par contre, le temps de classe propose un temps d'action pédagogique plus long et plus efficace. Des réseaux d'aides spécialisées, des classes moins chargées, un temps d'enseignement diminué pour des enseignants, une réelle formation continue, ce sont ces moyens et ces ressources qu'il faut mettre en œuvre si on veut réellement améliorer l'école. Ce sont ces arguments qu'il faut donner aux familles. Le SNUipp-FSU propose une lettre à distribuer aux parents* partout où des explications plus détaillées pourraient être jugées utiles voire indispensables. *http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/Lettre_aux_parents_APC.pdf

Les APC, j'arrête !

Faire monter le compteur pour faire monter la pression

Dans les écoles, l'organisation des APC varie : faites plus ou moins régulièrement, réappropriées, imputées au travail invisible... Ce qui est commun à tous, c'est la course contre le temps et la multiplication des tâches qui explose le cadre des 108 heures.

Si la ministre reconnaît que la réalité du temps de travail des enseignants des écoles est très élevée, pour l'instant elle n'ouvre pas de discussions pour revoir les obligations réglementaires de service. L'enjeu de

la campagne syndicale sur les APC est bien d'obliger le ministère à ouvrir ces discussions en faisant monter le compteur des enseignants engagés à ne plus mettre en place les APC.

Différentes réalités

Ne plus mettre en place les APC peut prendre différentes réalités selon les écoles. Dès lors qu'une école utilise son temps dans le cadre d'un projet collectif organisé, affecte ce temps aux différentes

tâches invisibles, elle rentre dans le cadre de cette action syndicale pour redéfinir le temps de travail.

Le SNUipp-FSU a mis en place des espaces numériques pour les écoles et les collègues afin de collecter l'ensemble de ces situations. Aucune information collectée ne sera divulguée. Les liens pour vous y rendre vous sont parvenus par courriel. Cela permettra de connaître le nombre d'écoles et d'enseignants suivant la consigne et de les rendre publics



CONSIGNE | Questions - Réponses

Y a-t-il un « risque » si je ne mets plus en place les APC ?

Une consigne syndicale contrevient généralement aux exigences de l'institution et de la hiérarchie. Elle comporte toujours un « risque », notamment que l'IEN ou le Dasein s'adresse aux enseignants pour leur rappeler leurs obligations de service dont l'APC fait partie.

Le fait de s'inscrire dans une démarche engageant plus de 37 000 collègues à l'appel du principal syndicat du primaire permet de créer un rapport de force plus élevé qu'un simple face à face entre un enseignant et son IEN.

Ne pas mettre en place les APC, est-ce un « service non fait » ?

En principe, ne pas remplir la totalité de ses obligations de services peut être considéré comme un « service non fait ». Et un « service non fait », comme une journée de grève par exemple, entraîne un retrait de salaire. En réalité, le temps des APC est un temps dont peuvent bénéficier certains élèves volontaires et dont l'organisation est validée par l'IEN après proposition du conseil des maîtres et enfin inscrite dans le projet d'école. L'intérêt pour les APC est-il tel que ces procédures sont toujours mises en œuvre ? Ce temps annualisé, difficile de dire dès maintenant qu'il n'aura pas été fait.

Dois-je dire à mon IEN que je ne fais plus les APC ?

Non, nous ne sommes pas dans la désobéissance. C'est à l'administration de faire la preuve d'un service non fait. Ira-t-elle jusqu'à sanctionner massivement des enseignants qui auront consacré le temps des APC à leurs missions non reconnues ?

Je suis seul-e dans mon école à vouloir suivre la consigne et ne plus mettre en place les APC, est-ce possible ?

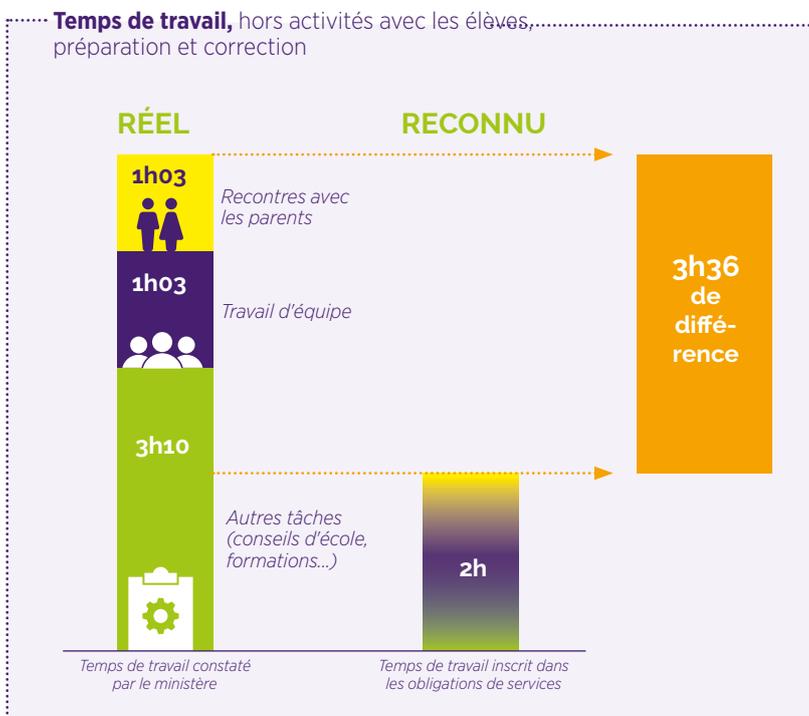
Il est préférable de suivre la consigne en équipe. L'idéal est d'être le plus nombreux possible mais cela n'empêche pas une partie des enseignants de l'école de s'engager dans la consigne syndicale tandis qu'une autre partie continue de mettre en place les APC. Pour autant, la préoccupation du temps de travail est permanente pour toutes les équipes.

Concrètement si on ne met plus en place les APC, que fera-t-on de ce temps dégagé ?

Cette heure hebdomadaire dégagée permet de travailler autrement ou de compenser une partie du temps de travail invisible : lien avec les familles, travail en équipe, multiples partenariats éducatifs ou médico-sociaux, préparation de sorties, projets de classe... Actuellement, les enseignants consacrent en moyenne 2h30 par semaine à ces activités, soit quasiment le double du temps prévu dans les 108 heures.

Travailler moins pour travailler mieux

Du travail « invisible » insuffisamment reconnu



Les 108 heures, ça déborde !

Tentative de liste, non exhaustive, des tâches effectuées par les enseignants en dehors de la présence des élèves. Cela comprend bien évidemment la préparation de la classe dans toutes ses dimensions, les corrections des travaux d'élèves, la recherche documentaire, la conception de supports pédagogiques... Tout ce temps est estimé par une étude du ministère à 13 heures hebdomadaires. Un temps auquel il faut ajouter un travail « invisible » conséquent correspondant aux rencontres avec les parents, au travail en équipe, à l'appropriation des nouveaux programmes, la lecture des circulaires, des projets, des rapports, la préparation et l'accompagnement des

sorties, l'élaboration du projet de classe et du projet d'école, les classes découvertes et autres classes transplantées, le suivi des apprentissages et les bilans des élèves, la gestion du site de l'école et du matériel informatique, la coopérative scolaire, les commandes de fournitures, le lien avec les collègues quand on partage la classe et avec le Rased, les différentes équipes éducatives et de suivi, le temps d'accueil des élèves, la restitution des élèves aux familles, le lien avec les AVS, les ATSEM, les agents de service..., la préparation et l'organisation des manifestations organisées à l'école, les réunions avec les partenaires locaux ...

Comptabilisons ce temps invisible

Le SNUipp-FSU met en place un outil pour comptabiliser ce temps parce que même si on ne fait pas les APC, on travaille quand même

Lydie, CE2

« En école élémentaire en REP, nous avons bénéficié de l'ouverture d'un poste de PDMQDC. Afin de « faire vivre ce maître supplémentaire », nous avons fait le choix de consacrer les heures d'APC à la coordination, la concertation, à l'élaboration collective, au regard croisé des élèves, à l'échange de pratiques... Et à dire vrai, les 36h ne suffisent pas ! »

Odile, GS maternelle

« J'enseigne dans une école maternelle en REP+, la liaison avec les familles est indispensable pour créer du commun, nous avons fait le choix de consacrer les heures d'APC au lien avec les familles en organisant des cafés d'élèves, des accueils de parents en classe suivi d'échanges sur le ressenti des familles, de co-construire des projets école famille (matinée jeux de société)... Bref les idées ne manquent pas, le temps si ! »

Laurent, directeur d'école élémentaire

« Cette année nous organisons une classe de neige pour les élèves de cycle 3 dans notre école. Nous avons choisi de ne pas prendre d'élèves en charge en APC mais de consacrer ce temps à notre projet de cycle. Les recherches, les temps de concertation, les rencontres avec les parents, les visites sur site, la préparation du cahier de classe découverte... »

Alexis, maître supplémentaire

« La mise en place des nouveaux cycles notamment celui du cycle 3 nécessite de trouver des temps communs avec le 2nd degré. Dans notre département rien n'est mis en place par l'administration pour faire vivre ce nouveau cycle : temps de rencontre sur notre temps personnel, pas de frais de déplacement. Nous avons choisi d'y consacrer le temps des APC. Nous ne pouvons pas continuer d'empiler les réformes sans avoir les moyens de les faire vivre ! »

Katia, PS-MS maternelle

« La conception du carnet de suivi des apprentissages en maternelle nous demande du temps de concertation, de recherche et de temps pour échanger sur la mise en place de ce nouvel outil. Nous avons choisi d'y dédier les heures d'APC. »

Julien, CM1

« Dans mon école nous avons l'habitude de nous réunir fréquemment, de travailler ensemble. Mais voilà. Depuis l'aide personnalisée, puis l'APC et la réforme des rythmes, nous n'en avons plus la possibilité. Nos emplois du temps sont morcelés. Quand la moitié de l'équipe est libre, l'autre est en APC ou en animation pédagogique. Or, travailler en équipe, j'en ai besoin pour bien faire mon métier. Arrêter les APC, c'est nous permettre de retrouver ces moments pour travailler ensemble. »

